



RAPPORT SUR LA SITUATION DES DEFENSEURS DES DROITS DE L'HOMME.

Période : Mois d'Août 2023.

0. Introduction

L'environnement des défenseurs des droits de l'homme du mois d'août 2023 au Burundi est marqué par le climat de peur qui a prévalu depuis le début de l'année 2023. Cet état de chose est causé par les violations des droits humains commises par les forces de l'ordre et de sécurité, l'administration et leurs alliés dans l'impunité. La persécution des dénonciateurs s'installe comme une stratégie de garantir l'impunité aux auteurs de différents crimes. Ce qui est paradoxal est que le Président de la République ne cesse de se plaindre des violations des droits humains, de la mauvaise gouvernance et la corruption qui paralysent les différents domaines de la vie du pays comme s'il en a fait une affaire personnelle. Cette façon d'agir ne peut pas produire d'impact si les dénonciateurs font objet de représailles par les auteurs par manque de protection. Seule la protection des témoins et victimes dont les témoignages peuvent être la meilleure approche pour décourager la corruption dans tous les secteurs.

Trois événements ont été identifiés comme ayant affecté les défenseurs des droits de l'homme du mois d'août : il s'agit de la détention arbitraire de Phénias Ndayishimiye journaliste de la radio de Shima F.M émettant depuis Rumonge, de l'arrestation du caporal-chef de police Jérôme Niyonkuru pour avoir dénoncé la corruption et de la commémoration d'une année de détention arbitraire et illégale de la journaliste Floriane Irangabiye.

1. Le journaliste Phénias Ndayishimiye libéré après deux jours de garde à vue

Phénias Ndayishimiye, rédacteur en chef de la radio locale Shima F.M basée à Rumonge au sud-ouest du Burundi a été brutalement arrêté le lundi 7 août 2023 au soir par des policiers sur mandat du procureur à Rumonge. Il a été détenu durant deux nuits au cachot du Commissariat provincial de Rumonge après plus de deux heures d'interrogatoire dans les bureaux du substitut du procureur de la République. Il a été arrêté suite à une plainte de son ancien employeur, le directeur de la radio communautaire « Izere FM », l'accusant de vouloir saboter cette station. En effet, des messages visant à saboter son ancien employeur ont été publiés sur son compte Facebook sans doute piraté de son laptop de

service qu'il avait laissé à son ancien bureau. Il avait pourtant alerté qu'il vient d'être victime d'un hacker et qu'il n'est pas responsable des messages récemment publiés. Cet incident s'est produit dans un contexte de conflit survenu entre la radio Izere FM et les journalistes qui ont démissionné en série et ont fondé la radio Shima FM. Les journalistes ont démissionné pour fuir les menaces subies à la suite de la diffusion d'une enquête menée sur des actes de malversations qui se font au port de Rumonge avec plusieurs cas de corruption impliquant plusieurs administratifs, aujourd'hui démis de leurs fonctions. Plusieurs voix se sont levées pour que la justice fasse correctement son travail car les accusations portées contre lui n'ont pas de fondement. Il a été libéré dans l'après-midi du 9 août sans aucun papier et sans avoir droit de poser une question sur sa détention. A sa sortie de cachot, il a annoncé qu'il compte saisir les instances habilitées dont le Conseil national de la Communication, l'organe de régulation des médias, pour tirer au clair la question de piratage de son compte qui est un acte préjudiciable.

Les détenteurs du pouvoir devraient apprendre à traiter toute personne avec dignité comme ils désirent aussi être respectés. Maltraiter ainsi un journaliste parce qu'il a décidé de changer d'employeur est un abus d'autorité. Il devrait y avoir des investigations préalables avant de procéder aux arrestations pour éviter les frustrations des présumés. De même les pouvoirs publics devraient sanctionner ceux qui procèdent aux arrestations et détentions arbitraires sans que des preuves soient établies à leur encontre. Des mesures légales devraient être prises pour protéger les journalistes et défenseurs des droits humains contre les abus de quiconque pendant l'exercice de leur profession.

2. Le Caporal-chef de police Jérôme Niyonkuru arrêté pour avoir dénoncé de la corruption

Le samedi 5 août 2023, le Caporal-chef de police Jérôme Niyonkuru a été arrêté par la police et conduit manu militari au cachot du Commissariat général de la police judiciaire en Mairie de Bujumbura. Cette arrestation fait suite à une dénonciation de la corruption qui gangrène les services de la Police Spéciale de Roulage et de la sécurité routière (PSR) et de la Mairie de Bujumbura à travers un prêche public le jeudi 27 et le vendredi 28 juillet 2023.

Selon le porte-parole de la Police nationale du Burundi (PNB), Jérôme Niyonkuru est poursuivi pour les infractions d'« imputation dommageable et dénonciation calomnieuse » qu'il aurait commises dans sa dénonciation publique¹. Dans la vidéo prise sur son prêche de deux jours et relayée par les réseaux sociaux, Jérôme Niyonkuru, se réclamait être l'envoyé de Dieu et il a mis en garde les agents de la PSR et de la Mairie de Bujumbura en ces termes : « [...] *Vous êtes rongés par la corruption. Dieu m'a envoyé pour vous le dire. Vous ne verrez pas le royaume de Dieu avec ces pots de vin* ».

1

https://www.google.com/search?q=J%C3%A9r%C3%B4me+Niyonkuru&rlz=1C1RLNS_enRW917RW917&oq=J%C3%A9r%C3%B4me+Niyonkuru&aqs=chrome..69i57j0i15i22i30.2844j0j4&sourceid=chrome&ie=UTF-8#fpstate=ive&vld=cid:16b37ac8,vid:4ZKR2-HUukc,st:0

Du moment que le Président de la République relaie les plaintes des citoyens en fustigeant quelques cas de corruption jusqu'au niveau de la magistrature, la meilleure stratégie pour décourager la corruption serait d'accorder aux dénonciateurs de l'écoute dans un cadre sécurisé avec des garanties de faire le suivi par des enquêtes impartiales et un jugement équitable des personnalités dénoncées après enquêtes.

La CBDDH, est convaincue qu'il ne sert à rien de faire taire par la force publique un citoyen qui plaide pour la protection de la chose publique. Sinon de tels actes d'intimidation deviennent des actes de complicité avec les corrupteurs et corrompus et une manière de réduire au silence les témoins et dénonciateurs.

Nous recommandons aux hautes autorités de jouer correctement leur rôle de protéger et promouvoir les droits humains au lieu d'envahir l'espace des revendications citoyennes.

3. Floriane Irangabiye vient de passer une année en détention arbitraire et illégale

Le 30 août 2023 est la date de commémoration d'une année de détention de la journaliste Floriane Irangabiye. Elle a été condamnée à une peine de 10 ans de prison pour son travail de journaliste et de défenseure des droits humains. Elle a critiqué le gouvernement du Burundi à travers ses émissions sur la radio en ligne Igicaniro et a tendu le micro à des défenseurs des droits humains critiques non tolérés par le gouvernement du Burundi. Sa condamnation est une violation flagrante de ses droits à la liberté d'expression et à un procès équitable. Elle n'a pas eu droit à des soins de santé adéquats alors qu'elle souffre d'une maladie chronique qui nécessite des soins de santé spécialisés

La CBDDH joint sa voix à celle des autres défenseurs des droits humains pour rendre hommage à cette courageuse journaliste et réclamer sa libération immédiate. La CBDDH plaide qu'elle soit transférée à Bujumbura pour être proche des médecins spécialistes et recevoir des soins dont elle a besoin.